

Ecole
Nationale
Supérieure
**d'Architecture
de Marseille**

Taxe d'apprentissage 2017



Référence UAI :

0130236L



Pour qui ?

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M) est l'unique école en PACA et Corse à former de futurs architectes. Elle délivre seule ou en partenariat 6 types de diplôme dûment reconnus. Les trois premières années de licence débouchent sur le diplôme d'étude en architecture (DEEA) et les deux ans de master sont récompensés par le diplôme d'État d'architecte (DEA). Ensuite l'école permet d'obtenir l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP) ainsi qu'un diplôme de spécialisation en architecture (DSA). Enfin un doctorat en architecture permet d'intégrer un des laboratoires de recherche de l'école doctorale « espace, cultures et sociétés » en partenariat avec Aix-Marseille Universités et un double cursus avec Politech'Marseille est proposé pour obtenir le diplôme d'architecte/ingénieur.

École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille

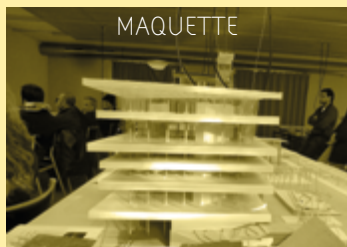
<p>Doctorat</p> <p>ED «Espaces, cultures et sociétés» Avec Aix-Marseille Université</p>	<p>HMONP</p> <p>Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre</p>	<p>Architecte/Ingénieur Ingénieur/Architecte</p> <p>Avec Polytech' Marseille</p>	<p>DSA</p> <p>Spécialisation en architecture Construction parasismique</p>
--	---	---	---

Master: Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

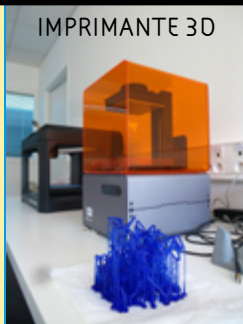
Licence: Diplôme d'Etude En Architecture (DEEA)

Pourquoi ?

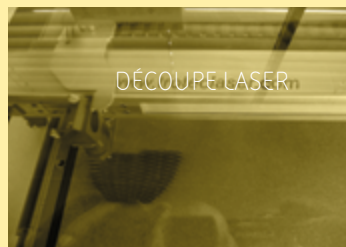
La diversification des ressources de l'ENSA-Marseille est indispensable à son développement et à son rayonnement. En nous choisissant pour le versement de votre taxe d'apprentissage (TA), vous soutenez un établissement de PACA à l'aura internationale et êtes partenaire privilégié de la formation des architectes de demain. Vous contribuez à la modernisation et au développement de nos équipements, au soutien des actions pédagogiques, et aux projets étudiants. Outre l'architecture, les étudiants de l'école sont sensibilisés à de nombreux domaines parmi lesquels la culture, le design, l'environnement, l'urbanisme, les sciences et techniques, la matérialité,... Votre TA permet de leur offrir un environnement et des enseignements toujours plus performants.



MAQUETTE



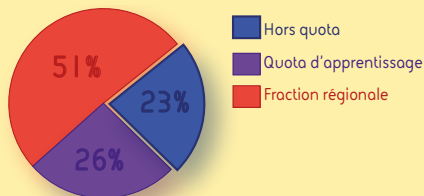
IMPRIMANTE 3D



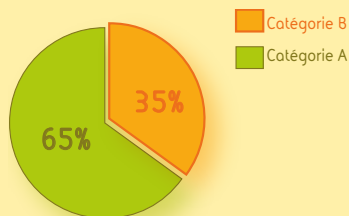
DÉCOUPE LASER

La majorité des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés doit payer la TA à hauteur de 0,68% de la masse salariale de l'année précédente. Elle comprend la fraction régionale pour l'apprentissage (FRA), un quota d'apprentissage pour les centres de formations d'apprentis (CFA) et les sections d'apprentissage (SA) et un hors quota pour les dépenses de formations hors apprentissage. Ces parts comptent respectivement pour 51%, 26% et 23% de la TA.

Taxe d'apprentissage :
Masse salariale x 0,68%



Répartition de la taxe d'apprentissage



Répartition de la part hors quota

L'école nationale supérieure d'architecture de Marseille (ENSA-M) est un établissement d'enseignement supérieur dispensant des formations technologiques et professionnelles initiales de niveau licence et master (niveau II) et bac +8 (niveau I). À ce titre, elle est habilitée à percevoir la part **hors quota de catégorie B** de la TA de votre entreprise.

Comment ?



Choisir un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) comme la [CCI](#) ou [Servitaxe](#).
Télécharger le formulaire de déclaration de la taxe d'apprentissage 2017. Dans la rubrique «versements aux établissements d'enseignements», Désigner l'ENSA-Marseille, 184 avenue de Luminy 13009 Marseille, dans la colonne «nom de l'établissement d'enseignement». Enfin dans la colonne « CAT. B du hors quota», indiquer le montant que vous souhaitez verser à l'ENSA-M.

Exemple pour une taxe brute de 1000€ :

Calcul de la répartition (FACULTATIF)		FRA 51 % DE TB	QUOTA 26 % DE TB	HORS QUOTA (HQ) = 23 % TB	
				Catégorie A (66 % de HQ)	Catégorie B (35 % de HQ)
Montant		510€	260€	149,5€	80,5€
Déduction			- Coûts formations apprentis	- Frais de stage / dons en nature	- Frais de stage / dons en nature
Disponible	TRESOR PUBLIC				

REVERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Veuillez remplir le tableau ci-après le plus clairement possible et nous indiquer les coordonnées précises du/des établissement(s) que vous souhaitez financer par le biais de votre taxe d'apprentissage

Code UAI	Nom de l'établissement d'enseignement et adresse complète	QUOTA	HORS QUOTA A ET B ne sont pas cumulables	
			CAT. A niveau: III, IV et V (CAP à BAC +2 inclus)	CAT. B niveau: I et II (BAC +3 et supérieur)
0130236L	École nationale supérieure d'architecture de Marseille, 184 avenue de Luminy, 13009 Marseille			80,5€

École Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, 184 Avenue de Luminy, 13009 Marseille
Contact: Bernadette Jugan, Responsable communication. bernadette.jugan@marseille.archi.fr
Tel: 04 91 82 71 04

Code UAI: 0130236L

Siret: 19130236300012

Affectation Hors Quota catégorie B (HQ B)

Délai de versement AVANT LE 1er MARS 2017

www.marseille.archi.fr/actus/taxe-dapprentissage-2017